

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AVRIL 2021

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Adstock tenue le mercredi 28 avril 2021 à 20h20 par visioconférence, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, madame la conseillère Nicole Champagne et messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Pierre Quirion, Nelson Turgeon, Michel Rhéaume et Jean Roy, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Binet.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Tenue à huis clos de la présente séance;
3. Programme d'aide à la voie locale – Volet redressement et accélération;
4. Nettoyage de rue; octroi d'un contrat;
5. Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau : appuis à des projets;
6. Affichage d'un poste de journalier occasionnel aux services des loisirs et des travaux publics;
7. Période de questions;
8. Levée de la séance.

21-04-152 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-04-153 TENUE À HUIS CLOS DE LA PRÉSENTE SÉANCE

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 30 avril 2021;

ATTENDU l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos, vu que la Municipalité d'Adstock est située en zone rouge et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion

Et résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-04-154 **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION**

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PALV);

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que le Municipalité d'Adstock s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU que le chargé de projet de la municipalité, M. Carl Binette, ingénieur, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Il est unanimement résolu et adopté que le conseil d'Adstock autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-04-155 **NETTOYAGE DE RUE: OCTROI D'UN CONTRAT**

ATTENDU la température clémente, l'arrivée hâtive du printemps et de la période de dégel qui est devancée;

ATTENDU le délai de livraison du balai Eddynet acheté par la Municipalité le mois dernier;

ATTENDU le souhait du conseil ne pas prendre de retard dans les travaux de printemps qui viendrait affecter le service à la population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques

Et résolu de mandater les Entreprises S.C. Classique enr. afin de débiter le nettoyage du printemps des rues pour un budget approximatif de 7 000 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-04-156 FONDS POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU: APPUIS À DES PROJETS

ATTENDU le Programme de subvention – Amélioration des cours d'eau de la MRC des Appalaches;

ATTENDU la volonté du conseil d'appuyer les projets des associations riveraines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion

Appuyé par le conseiller Jean Roy

Et résolu d'appuyer le projet d'aménagement des fossés de la côte sur la rue des Tulipes de l'Association des riverains de la Place Idéale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-04-157 AFFICHAGE D'UN POSTE DE JOURNALIER OCCASIONNEL AUX SERVICES DES LOISIRS ET DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU que la Municipalité a besoin d'un journalier occasionnel aux services des loisirs et des travaux publics pour combler certains besoins ponctuels pour la saison estivale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques

De procéder à un affichage pour un poste de journalier occasionnel à temps partiel, de déléguer pour l'occasion le pouvoir d'embaucher à la directrice générale pour une entrée en fonction selon les besoins des deux services.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné le contexte de la crise sanitaire, de l'absence de question par courriel et de l'absence d'interaction avec les citoyens, monsieur le Maire fera un compte rendu détaillé de la séance du conseil sur les médias sociaux et répondra aux questions des citoyens directement en ligne.

21-04-158 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques

Et résolu de lever la séance à 20h25.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Le maire,

La Directrice générale et secrétaire-trésorière,

Pascal Binet

Julie Lemelin